



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*


CNPF Bourgogne-
Franche-Comté

Rapport d'activité 2022

à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain





EDITO

Chers amis forestiers

Raoul de MAGNITOT
Président du CNPF BFC

Vous avez entre les mains un document de 12 pages, qui ne prétend pas vous faire un compte rendu exhaustif de l'activité du CNPF BFC mais qui, comme ces dernières années, reprend de façon synthétique des activités marquantes de notre Etablissement. Tout cela résulte d'une implication marquée de l'ensemble de nos collaborateurs.

Au niveau national, un des points forts de l'année fut la signature du Contrat d'objectifs et de performance 2022-2026, au Salon international de l'agriculture, le 4 mars 2022, par le Ministre Julien Denormandie, notre Présidente nationale Anne-Marie Bareau et la Directrice générale, Claire Hubert (remplacée depuis par Roland de Lary).

Comme chaque année, une page de ce rapport d'activité est consacrée aux documents de gestion durable, avec un focus sur le bilan des coupes d'urgence, malheureusement toujours très présentes dans notre région.

Par ailleurs, activité importante de notre Etablissement, et une des trois missions fixées par la Loi au CNPF, la formation fait l'objet d'un résumé, tant des journées qui se sont déroulées dans les différents départements que des deux FOGFOR qui ont été organisés en Bourgogne-Franche-Comté.

En ce qui concerne le Douglas, qui est une essence phare de notre région, Bruno Borde vous présente le PEI Douglas (Partenariat Européen pour l'Innovation), « Changement climatique, quel avenir pour le Douglas en Bourgogne », après deux ans et demi de travaux.

Enfin, opportunité inédite depuis des dizaines d'années, le Plan de relance forestier, voulu par l'Etat, tourne à plein régime et a fait l'objet d'une visite sur le terrain d'une délégation de la DGPE (Direction du Ministère de l'agriculture), visite qui vous est résumée dans ce rapport d'activité.

Une autre mission fixée par la Loi au CNPF concerne le regroupement, sous toutes ses formes : à ce titre, ce rapport revient sur l'action originale qui a été conduite cette année dans le Haut-Jura pour le foncier. Ce genre d'action demande beaucoup de temps pour aboutir, mais quelle satisfaction, tant pour les propriétaires concernés que pour les acteurs ! Les trois fonctions, économique, environnementale et sociale, restent les trois piliers de ces actions. Les technologies actuelles sont d'une grande utilité pour mener à bien ces dossiers.

Justement, du haut du ciel, un nouvel outil plein de promesses, en gardant les pieds sur terre, devrait permettre de disposer

d'un modèle numérique de terrain (MNT), même en conditions de végétation dense : il s'agit du Laser. C'est en cours d'étalonnage et cela devrait permettre de connaître la structure des peuplements forestiers, depuis les cimes des grands arbres, jusqu'à la végétation de sous-étage. Ce système s'appelle LIDAR (acronyme anglais de Light Detective And Ranging, en français « détection et estimation de la distance par la lumière »). Le LIDAR est aussi utilisé à d'autres fins que forestières.

Parmi les nombreuses nouvelles technologies prenant de plus en plus de place, sont évoquées dans ce CR d'activité le développement de la dématérialisation des échanges entre le CNPF, les partenaires et les propriétaires forestiers, mais aussi une réorganisation du travail et des déplacements de nos collaborateurs.

Enfin, le mouvement étant dans le changement, comme l'inverse, le CNPF a fait évoluer sa charte graphique ; vous avez pu le constater dans les différents documents que vous recevez.

Le changement dans la continuité, c'est ce que nous apporte le renouvellement des élus du CNPF BFC. Tous ont été très impliqués dans la mandature qui se termine : qu'ils en soient chaleureusement remerciés. Le plus lourd dossier concernant le renouvellement de notre SRGS, aujourd'hui à la signature des différents Ministères, dossier qui n'aurait pas pu avancer sereinement sans l'implication forte de tous nos collaborateurs. 2023 verra, au printemps, arriver de nouvelles têtes au CNPF BFC, des hommes et des femmes passionnés au service de la forêt privée et des propriétaires. Un certain nombre d'élus expérimentés restent au Conseil de centre et faciliteront le passage de témoin aux nouveaux. La présidence aussi sera renouvelée, la Loi imposant une limite d'âge pour le Président, qui pourra alors s'inspirer d'Horace : « *Beatus ille qui procul negociis...* » (Epodes 2), sans pour autant se retirer complètement, restant à la disposition de ce bel Etablissement au service de la forêt et des forestiers, comme il le fait avec passion depuis plus de 30 ans.

Le réchauffement climatique et ses conséquences sur les essences forestières de notre région (choix des essences, conduite des peuplements, débouchés, réglementations...), le développement de la DFCI, réflexion nouvelle dans notre région, initiée il y a moins de trois années, seront probablement les gros dossiers à gérer ces prochaines années

Il est temps pour vous, cher lecteur, de vous plonger dans ce rapport d'activité.

Sommaire

Signature du Contrat d'objectifs et de performance 2022-2026	p 3
Faciliter l'accès aux Documents de Gestion Durable et encourager leur mise en œuvre	p 4
Assurer le transfert des avancées	p 5
Développer la recherche appliquée	p 6
Mettre en œuvre les politiques publiques	p 7
Dynamiser la gestion durable par le regroupement	p 8
Valoriser l'expertise du CNPF en matière de données forestières	p 9
Améliorer la performance de l'Etablissement	p 10
Développer la communication	p 11

Signature du Contrat d'objectifs et de performance 2022-2026 du Centre National de la Propriété Forestière



Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, **Anne-Marie Bateau**, Présidente du Centre national de la propriété forestière (CNPF) et **Claire Hubert**, Directrice générale du CNPF, ont signé le nouveau **Contrat d'objectifs et de performance (COP)** du CNPF, le 4 mars 2022, depuis le Salon international de l'agriculture. Établi pour la période 2022-2026, ce nouveau COP doit permettre de renouveler les missions de l'Etablissement public tout en renforçant la mobilisation des propriétaires forestiers privés dans la gestion durable du bois et la transition bas-carbone. ■

- **Objectif 1** : Renforcer la mission de service public du CNPF, responsable de l'élaboration du cadre et de l'agrément des documents garantissant la gestion durable des forêts privées.
- **Objectif 2** : Confirmer le CNPF comme référent technique de la sylviculture durable et multifonctionnelle, ainsi que de l'adaptation des forêts au changement climatique et de leur contribution à son atténuation.
- **Objectif 3** : Agir pour le développement économique des territoires et de la filière forêt-bois.
- **Objectif 4** : Améliorer la performance de l'Etablissement, notamment par la poursuite de la transformation numérique et des processus administratifs et techniques.
- **Objectif 5** : Développer la communication pour améliorer la visibilité du CNPF.

Pour en savoir plus sur
le Contrat d'objectif et de performance :
www.cnpf.fr/document/contrat-d-objectifs-et-de-performances-2022-2026-du-cnpf



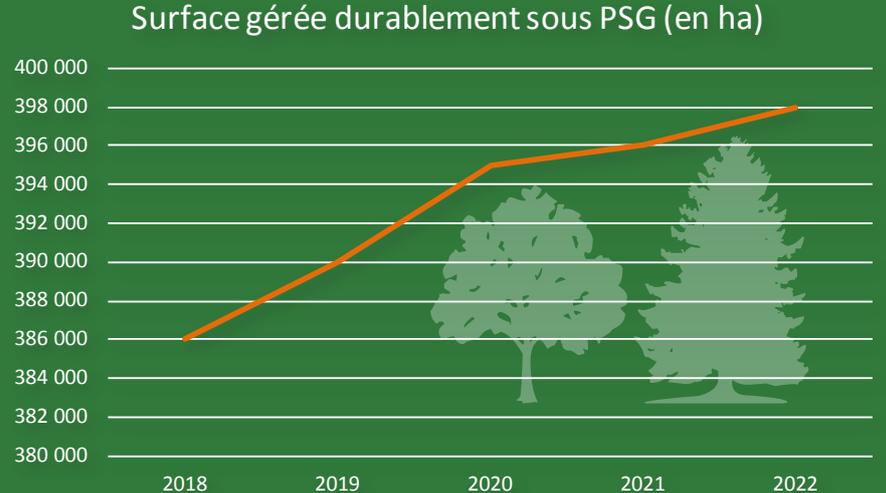
Faciliter l'accès aux Documents de Gestion Durable (DGD) et encourager leur mise en œuvre

Plans Simples de Gestion (PSG)

95 % des surfaces relevant d'un PSG ont un document agréé soit **398 000 ha**

12 500 ha sont dotés d'un **PSG volontaire** (560 propriétés)

37 **visites intermédiaires** de PSG ont été réalisées pour une surface d'environ 4 400 ha.



238 PSG agréés en 2022 pour une surface de 23 000 ha rédigés à 44 % par les experts, 22 % par les propriétaires, 16 % par les coopératives et 6 % par les Gestionnaires forestiers professionnels (GFP)

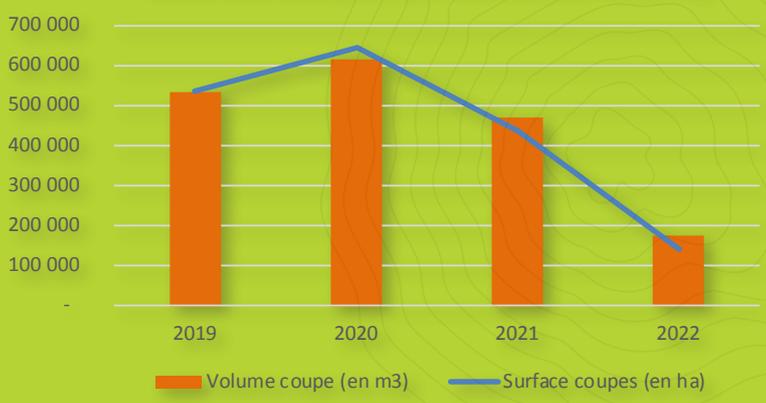
Codes de Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)

1 672 propriétaires pour 17 600 ha ont adhéré à un CBPS dont 652 pour 6 700 ha avec un programme de coupes et travaux

Demandes de coupes & travaux

500 dossiers examinés représentant **11 500 ha**

Bilans annuels des coupes d'urgence dues aux scolytes (en surface et volume)



Cette année, comme en 2021, les dossiers liés à la crise du scolyte restent sur un niveau soutenu. Si les déclarations de coupe d'urgence des épicéas scolytés tendent à ralentir, les dossiers liés aux travaux de reconstitution connaissent logiquement un fort regain.

Lorsqu'en 2017, les demandes oscillaient autour de 200 dossiers par an pour 5 000 ha, en 2022, ce sont 500 dossiers qui ont été examinés représentant 11 500 ha. Toutefois, la crise du scolyte sur épicéa, bien que ralentie, se poursuit mais d'autres essences présentent dorénavant des signes de faiblesses (sapins pectinés, douglas, feuillus suite à des épisodes de grêle).



FORMATIONS & INFORMATIONS

Réunions de vulgarisation

Le programme des **réunions de vulgarisation**, qui se déroulent traditionnellement en tout ou partie sur le terrain, a retrouvé un fonctionnement presque normal après 2 années fortement perturbées. Sur 29 réunions organisées par le CNPF BFC en 2023, 4 ont dû être annulées ou reportées suite à des départs ou à une indisponibilité de personnel. Quelques réunions complémentaires ont également été organisées en lien avec des actions de développement territorial. Globalement, **620 personnes ont ainsi bénéficié d'information collective et d'un temps d'échange avec les personnels du CNPF BFC.**

Une conférence sur la maladie de Lyme a été organisée en partenariat avec la Société Forestière de Franche-Comté : elle a réuni près de 500 personnes, dont la plupart sont propriétaires forestiers.

A noter que 90 participants n'étaient ni propriétaires, ni professionnels de la forêt, preuve que ce sujet intéresse au-delà du monde forestier. En complément des journées d'information, le CNPF BFC anime les FOGEFOR et les CETEF.

FOGEFOR Franche-Comté

Le CNPF BFC et le **CETEF Formation de Franche-Comté** ont organisé un cycle de professionnalisation du 21 au 23 septembre, axé sur **l'adaptation des forêts au changement climatique** : caractéristiques des sols et stations forestières, choix des essences, itinéraires techniques et expérimentation. L'équilibre entre les exposés en salle et les visites de terrain est toujours aussi apprécié. La mise en situation dans des peuplements mélangés, âgés d'une vingtaine d'années, puis sur des exemples plus récents de reconstitution après crise sanitaire, ont permis au **groupe de 14 stagiaires** de progresser au fil des jours. Une réflexion de plus en plus construite et étayée s'est progressivement mise en place, mais une part de doute reste présente et justifie la phase d'expérimentation préalable à l'utilisation de nouvelles essences peu connues. Les stagiaires sont demandeurs à l'avenir de validation des résultats de diagnostic par les animateurs, donc par des professionnels. Ceci aura pour avantage de leur permettre de participer plus activement à la réflexion, en amont des choix de gestion qui pourront être opérés chez eux.

FOGEFOR Bourgogne

Cette année, le **FOGEFOR Bourgogne** a animé un cycle d'initiation et un cycle de perfectionnement.

Le **cycle d'initiation** s'est déroulé du 23 au 26 août 2022 à Molphey (Côte-d'Or).

Les 25 participants ont pu avoir une vision d'ensemble des différentes composantes de la gestion forestière : sylviculture, réglementation, commercialisation, préservation de l'environnement et fiscalité.

12 personnes se sont quant à elles inscrites au **cycle de perfectionnement** et ont ainsi pu participer aux 4 réunions organisées entre mai et novembre sur les thématiques suivantes :

Identification des stations forestières à l'aide de la botanique, Equilibre sylvo-cynégétique, Groupement forestier : fonctionnement et fiscalité, Changement climatique et adaptation de la sylviculture.



Un financement européen pour l'innovation spécialement dédié au douglas

Porté par le CNPF BFC, le Partenariat européen pour l'innovation (PEI) « *Changement climatique, quel avenir pour le douglas en Bourgogne ?* » vient de s'achever, après 2 ans et demi de travaux. Bruno Borde, ingénieur en Saône-et-Loire, revient sur cette expérience particulièrement enrichissante.



© CNPF BFC

Le PEI a permis de faire un grand pas en avant en matière de travaux et d'études pour cette essence dans un contexte de changement climatique

Pourquoi avez-vous tant œuvré pour que ce PEI voie le jour ?

Au-delà de la passion que je porte pour cette essence et ses nombreux atouts, le douglas est une essence majeure dans notre région, tant pour la surface qu'elle occupe en forêt que pour le tissu d'entreprises qui en dépend. Qualifiée par certains « d'essence magique », des alertes sur ses faiblesses physiologiques voire dépérissements nous ont poussés à identifier ses limites au plus tôt, afin d'alerter propriétaires et professionnels de la filière et proposer des adaptations de gestion intégrant le changement climatique. Les pistes de travail étant nombreuses (et donc coûteuses), le PEI est apparu comme une opportunité à ne pas manquer. Une des conditions du PEI était de s'associer avec des acteurs locaux de la filière, qu'ils soient privés ou publics : c'est ainsi que l'INRAE, l'IDF, l'Association futaie irrégulière et la Société forestière de la Caisse des dépôts ont accepté de nous suivre dans la démarche.

Quels sont les principaux enseignements à tirer de cette expérience partenariale ?

Le PEI a permis de faire un grand pas en avant en matière de travaux et d'études pour cette essence dans un contexte de changement climatique. Ces travaux ont notamment consisté à mettre en place un réseau structuré de dispositifs destinés à la vulgarisation et à l'amélioration des

connaissances. Ce réseau compte 74 parcelles d'âge et de traitements sylvicoles différents (irrégulier, régulier, mélanges, régénération), réparties sur un gradient climatique varié. 20 plantations expérimentales ont par ailleurs été réalisées chez des propriétaires particulièrement motivés. 15 essences différentes (dont 8 feuillues) ont été implantées et 10 schémas de mélange avec le douglas ont été testés. Enfin, le PEI a permis de mener des études complémentaires sur les zones de vigilance à l'échelle régionale, de contribuer à l'amélioration de l'outil Bioclimsol*, de poursuivre des études pédologiques, de réaliser des mesures écophysologiques fines, de poursuivre l'expérimentation des nouvelles variétés, etc.

Ce projet a largement contribué à renforcer les liens entre le CNPF BFC, les propriétaires et les gestionnaires. Notre proximité avec les propriétaires et notre implication dans l'animation du CETEF Douglas ont participé à l'identification rapide des sites. Les plantations expérimentales font déjà l'objet de visites, accompagnées par nos soins ou non. Preuve que la thématique intéresse !

C'est une réelle satisfaction professionnelle et personnelle que de voir ces marques d'intérêt qui se poursuivent, même après la fin du financement. ■

* BioClimSol est une méthode de diagnostic du peuplement intégrant le climat et ses extrêmes, et les conditions de terrain qui aggravent ou compensent le climat : sol, topographie, exposition.





© CNPF BFC

Plan de Relance : le Ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire sur le terrain

Le 21 juin 2022, les acteurs de la filière bois de Bourgogne-Franche-Comté se sont mobilisés pour accueillir une délégation de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE) du Ministère de l'Agriculture pour découvrir des projets de reconstitution post-scolytes et financés par le Plan de relance.

Quatre projets ont été visités, tant en forêt privée qu'en forêt publique, sur les communes de Roye et Fresse en Haute-Saône. Cette journée a permis d'évoquer la crise du scolyte qui sévit depuis 2018, l'opportunité que représente le Plan de relance pour les propriétaires concernés mais aussi les difficultés de mise en œuvre auxquelles ils sont confrontés. En effet, les propriétaires et gestionnaires de forêts ont dû faire face à des difficultés techniques comme la commercialisation de bois scolytés (cependant bien facilitée par l'aide au transport des bois hors région), le choix des essences pour la reconstitution dans un contexte de changement climatique, la disponibilité des plants et enfin la complexité du dépôt des dossiers administratifs.

Malgré les difficultés, plus de 1 000 dossiers ont été déposés pour un montant total d'aide demandé de 31 millions d'euros en Bourgogne-Franche-Comté. Cela fait de la région une des plus grandes

consommatrices du Plan de relance avec les régions Grand-Est et Nouvelle-Aquitaine. Ceci est directement corrélé aux besoins de reboisements post-scolytes puisque c'est le volet 1a du Plan de relance qui a été le plus sollicité.

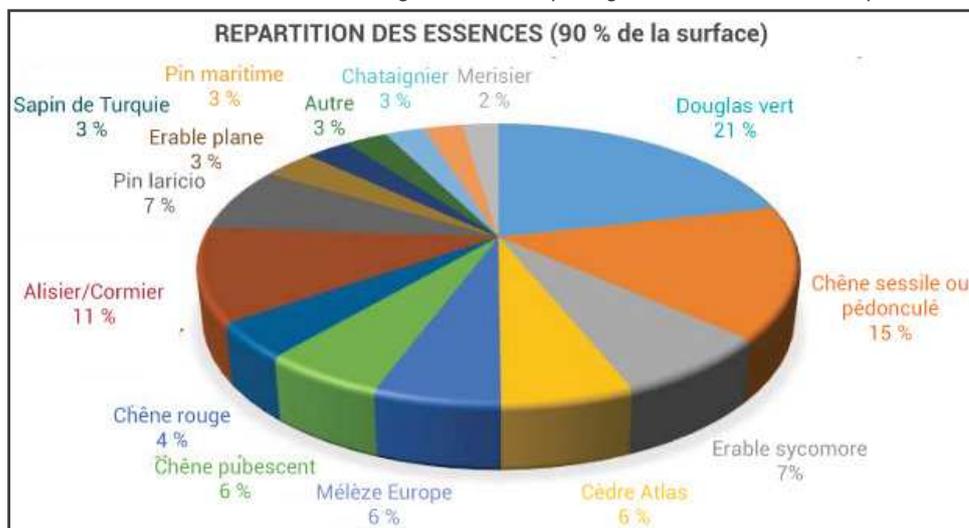
La tension sur l'approvisionnement en plants, notamment pour les essences principales, n'a pas été un frein à la diversification. En effet, 45 essences ont été choisies dont 15 d'entre elles représentent 90 % de la surface. La répartition entre feuillus et résineux est équilibrée. (Source : DRAAF BFC, novembre 2022). A noter que certains propriétaires ont accepté d'installer des îlots d'avenir qui seront suivis par le CNPF BFC.

Ces tournées mériteraient d'être organisées plus régulièrement car le Ministère a pris bonne note des difficultés rencontrées sur le terrain, pour le montage mais aussi la justification des

dossiers. Des demandes précises ont pu être formulées comme la coordination des calendriers de dépôts d'avenants et d'attribution, la revalorisation des barèmes suite à l'augmentation des coûts et le peu de disponibilité des Entreprises de travaux forestiers (ETF). Enfin, d'autres problématiques ont pu être abordées, bien que non spécifiques au Plan de relance, comme les soucis rencontrés avec l'Office français de la biodiversité (OFB) pour l'entretien des cloisonnements ou des plantations, ainsi que la problématique majeure des dégâts de gibier. ■



METTRE EN ŒUVRE
LES POLITIQUES PUBLIQUES





© CNPF



Un Forum de « Restructuration foncière » dans le Haut-Jura

Les 20 et 21 mai 2022 s'est tenu à Bois d'Amont (39) un Forum de restructuration foncière forestière. Ouvert avant tout au monde forestier mais aussi au grand public, gratuit, il proposait à la vente plus de 1 300 parcelles forestières, représentant près de 727 hectares. Un courrier d'enquête avait préalablement été adressé aux quelque 8 000 propriétaires du secteur.

Ciblant 38 communes du Haut-Jura, le forum faisait suite à plusieurs actions de restructuration successives, s'étalant sur plus de 10 ans. Il permettait de s'informer sur l'acquisition d'une parcelle, rencontrer un gestionnaire forestier, ou prendre des renseignements auprès d'un géomètre expert ou d'un notaire. Des plans, réalisés commune par commune, permettaient aux personnes désireuses d'acquérir une forêt d'identifier rapidement les parcelles proposées à la vente. Les conseillers forestiers du CNPF BFC et de la Chambre d'agriculture du Jura étaient à disposition pour fournir des renseignements plus précis sur la démarche d'acquisition. En ce qui concerne le grand public, ce forum a aussi été l'occasion de le sensibiliser aux enjeux de la gestion durable en forêt.

À côté des stands des exposants, un espace ludique permettait aux visiteurs de découvrir des vidéos et de mieux comprendre les défis du monde forestier d'aujourd'hui.

Dans les semaines suivant le forum, un important travail de suivi et d'accompagnement a été réalisé notamment dans le cadre de la finalisation de plusieurs dizaines de transactions. L'équipe du Jura envisage de lancer une nouvelle édition... mais seulement après l'important travail d'animation, préalable indispensable au succès. ■

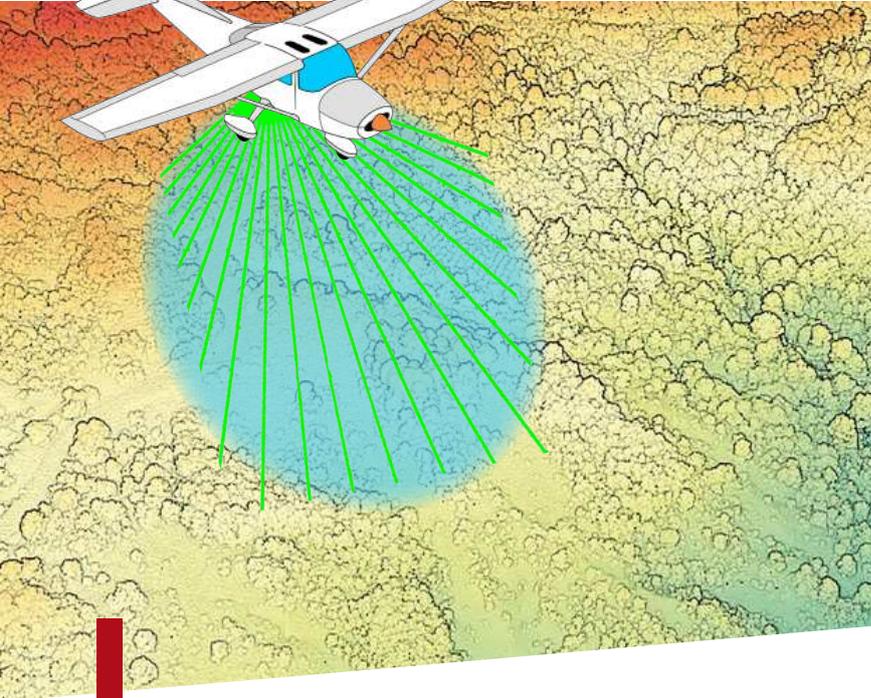
En chiffres

- 38 communes du Haut-Jura
- 8 000 propriétaires
- 1 300 parcelles forestières
- 727 hectares

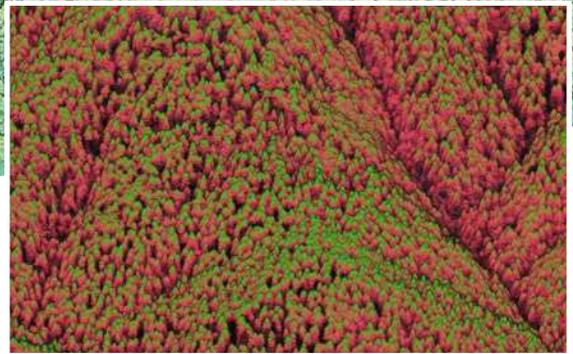


© CNPF BFC





Les données du **LIDAR HD** au service de la forêt et des forestiers



Photos © IGN 2022
Infographie @ CNPF BFC

Dans le cadre des financements mobilisés par le Plan de relance, l'IGN a réalisé un vol LIDAR (Laser Imaging Detection And Ranging : technologie de télédétection qui permet d'obtenir des données en 3D) à haute densité sur l'arc jurassien pendant l'été et l'automne 2022.

L'IGN fournira ainsi, fin 2023, 3 types de données : le Modèle Numérique de Terrain, qui modélise en 3 dimensions le relief, le Modèle Numérique de Hauteur, qui retranscrit la hauteur des arbres, des constructions... et un nuage de points correspondant à la description spatiale des peuplements. Pour être utilisable par les différents maillons de la filière, cette dernière donnée a besoin d'être traduite en informations compréhensibles et utiles pour le forestier.

En effet, l'acquisition de données de LIDAR aérien avec une haute densité d'émission, combinée à des relevés de terrain sur des placettes de calibration, permet, après traitement, d'obtenir des informations précises sur les peuplements et la ressource forestière existante à partir de données dendrométriques (hauteur dominante, diamètre dominant ou moyen, surface terrière, densité...). Le CNPF BFC a accepté d'être porteur de ce projet, dont le coût est évalué à 208 k€, et a pu obtenir du Commissariat... un financement à hauteur de 80% (crédits Etat - FNADT).

La cible de l'action est la zone à dominante résineuse et mixte du massif jurassien (Haut-Jura, Deuxième Plateau, Pentas et Plateaux intermédiaires, Petite Montagne Jurassienne, Premier Plateau). Sur ce territoire, les forêts représentent environ 314 000 ha dont 163 000 ha de forêts privées (52%) et sont marquées par d'importants problèmes sanitaires sur l'épicéa, le sapin et le hêtre, qui interrogent tous les acteurs de la filière dans un contexte de changements climatiques. Ce travail se fait en partenariat avec l'ONF, qui a élaboré le protocole (identique en forêt publique et en forêt privée) et qui assurera le traitement des données brutes.

Au total, ce sont environ 750 placettes qui ont été relevées par un binôme de techniciens du CNPF BFC, durant la période juillet 2022 - mars 2023. Les propriétaires dont les parcelles sont concernées par le centre d'une placette ont été informés par courrier car celui-ci est matérialisé par un piquet métallique. Cette matérialisation offre ainsi la possibilité de revenir faire des relevés sur celles-ci le cas échéant. Une fois traitées, ces données seront spatialisées et portées à connaissance auprès des propriétaires et de leurs gestionnaires,

avec une compilation des données par unités de gestion (parcellaire forestier pour les propriétés sous DGD, parcellaire cadastral).

A l'avenir, ces placettes de calibration pour le vol LIDAR pourraient être valorisées de manière complémentaire à travers un observatoire des forêts. Cet observatoire permettrait d'avoir des informations, par exemple pour quantifier les flux de croissance et de mortalité, ou pour identifier les stades jeunes (régénération et impact de la grande faune), la quantité de bois mort, et des précisions sur la composition des peuplements... ■

Ces données seront également une source précieuse pour l'ensemble des acteurs de la filière car, en pratique, ces résultats pourront être utilisés :

A l'échelle régionale

- Pour des états des lieux sanitaires, s'il y a croisement avec des signalements et détections de dépérissements ;
- Pour des études de ressources (ex. connaître le volume de résineux encore sur pied après la crise « scolyte ») ;
- Pour le repérage de forêts d'intérêt écologique particulier (ex. présence de gros bois, bois mort sur pied...);
- Pour l'évaluation des stocks de carbone forestier ;
- Pour l'évaluation du niveau de régénération et de l'impact de la grande faune sur le renouvellement.

A l'échelle locale

- Pour le ciblage et la préparation d'actions d'animation (plan de développement de massif, projet de desserte forestière, actions de formation...) réalisées par le CNPF en partenariat avec d'autres acteurs (gestionnaires, PNR, chambre d'agriculture...) afin d'avoir une connaissance des caractéristiques des peuplements présents à différentes échelles (territoire, massif, parcelle forestière) ;
- Pour l'évaluation des DGD par des gestionnaires, grâce à des données dendrométriques assez fines ;
- Pour l'information des propriétaires sur les peuplements présents sur leurs parcelles forestières ;
- Pour communiquer de façon ciblée auprès des propriétaires sur des thématiques les concernant.



Dématérialiser les échanges entre le CNPF, les partenaires et propriétaires forestiers : de véritables enjeux.

Réaliser la transition numérique tout en restant proches des propriétaires et de leurs forêts.

La société mute à une rapidité déroutante et le défi numérique, la digitalisation, l'open data, appelez-le comme vous voulez, est un objectif politique affirmé. Dématérialiser la totalité des services de l'administration a été annoncé par le Président de la République comme un objectif de son quinquennat. Cette orientation comporte des enjeux importants, y compris pour le CNPF dans ses relations avec les propriétaires et les partenaires de la forêt privée.

Pour le CNPF : plus d'efficacité en termes d'action publique, une économie de saisie des données devraient être des facteurs qui permettront aux agents de se recentrer sur leur métier, en tout cas, lorsque les procédures seront opérationnelles.

Pour les usagers : une économie de temps et de déplacement, un suivi à tout moment de l'évolution du dossier, une offre de service public étoffée : voilà qui a de quoi séduire ! Le CNPF s'inscrit

donc dans cette démarche, avec le développement d'outils numériques externes :

- mise en place de la télétransmission pour les Documents de gestion durable,
- développement des plateformes de services telles que le site internet *La Forêt Bouge*,
- outils internes plus performants : *Secoia*,
- procédés modernes et innovants : *LIDAR*.

Pour relever ce défi, le CNPF, dont l'image d'un organisme de terrain au plus près des propriétaires forestiers n'est plus à démontrer, se doit de **mettre en place offre numérique performante, encadrée, simple, et respectueuse des usagers**, pour qui la mutation peut parfois être considérée comme trop rapide, générant incompréhension, énervement et frustration. Pour ne pas dérouter les utilisateurs, un accompagnement sera bien évidemment nécessaire. ■



© Sylvain Gaudin - CNPF

19-25 SEPTEMBRE 2022 AU TRAVAIL, ON S'Y REND AUTREMENT ! CHALLENGE DE LA MOBILITE Bourgogne-Franche-Comté | challengemobilite-bfc.fr

Pour la deuxième année consécutive, l'équipe du CNPF BFC a participé au Challenge Mobilité organisé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Le principe consiste à recenser les modes de déplacements des agents sur le trajet domicile-travail (vélo, piéton, trottinette, transports en commun, co-voiturage, télétravail, etc.) entre le 19 et le 25 septembre. Sur les 2 700 km qui ont été évités, le taux de report modal est de 64 %. Le train représente 45 % des déplacements domicile-travail.

A noter que 460 km ont été évités grâce à l'organisation de tournées cohérentes avec nuitées et le télétravail a permis d'éviter 410 km. Ces résultats nous ont permis d'atteindre la 2^e place du podium sur les 5 participants (entreprises de 10 à 49 salariés). Malgré des résultats au niveau du kilométrage global qui nous placent en première position, le taux de participation de 45 % nous a pénalisés.

Espérons mobiliser plus d'agents l'année prochaine ! ■

Place	Établissement	Effectif total	Nombre de participants	Taux de participation (%)	Taux de report modal (%)	Distance (km)
1	TERRITOIRE D'ENERGIE DOUBS - SYDED 	27	20	74,07	61,54	1242,6
	ADEME (organisateur)	15	10	66,67	27,03	1815,7
2	Centre National de la Propriété Forestière - Bourgogne-Franche-Comté	37	17	45,95	64,52	2701,3
3	ISI Group - BBE / PMISI	20	6	30	77,27	450,4
4	AMTIS	30	3	10	33,33	262
5	ORCOM BESANCON	24	2	8,33	0	360

Charte graphique

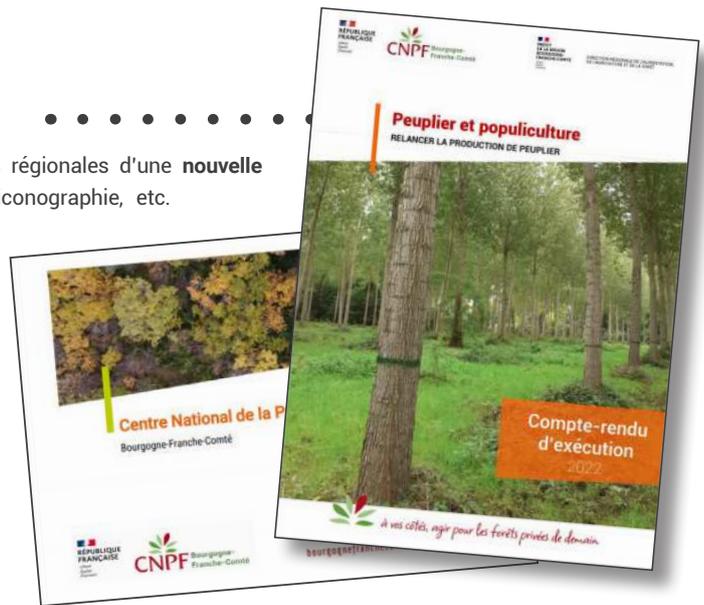
L'impact positif de nos actions sur le territoire est au cœur de notre identité.



à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain

Modernisation de l'identité visuelle du CNPF Bourgogne-Franche-Comté

L'année a vu l'adoption par le CNPF et de ses délégations régionales d'une **nouvelle identité visuelle**. Logo, couleurs, polices de caractères, iconographie, etc. ont été modernisés. Cette nouvelle charte graphique facilite ainsi la mise en œuvre d'une communication cohérente et réaffirme la visibilité de l'établissement. Plus contemporaine, elle s'inscrit dans une démarche de développement et de modernisation de la communication et de l'affirmation de l'identité du CNPF. L'ensemble des supports de communication de l'établissement imprimés et numériques ont pu bénéficier de ce coup de jeune ! ■



AMÉLIORER LA PERFORMANCE DE L'ÉTABLISSEMENT

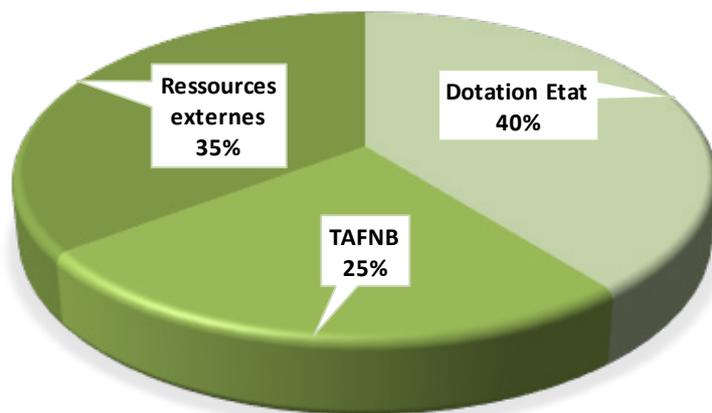
Financement du CNPF Bourgogne-Franche-Comté

Résultats budgétaires 2022

Dépenses		
Total	2 617 149 €	
dont Personnel	2 125 307 €	81 %

Recettes		
Total	3 037 025 €	
Dotation Etat	1 187 964 €	39 %
Retour TAFNB	771 337 €	25 %
Ressources externes	1 077 723 €	35 %

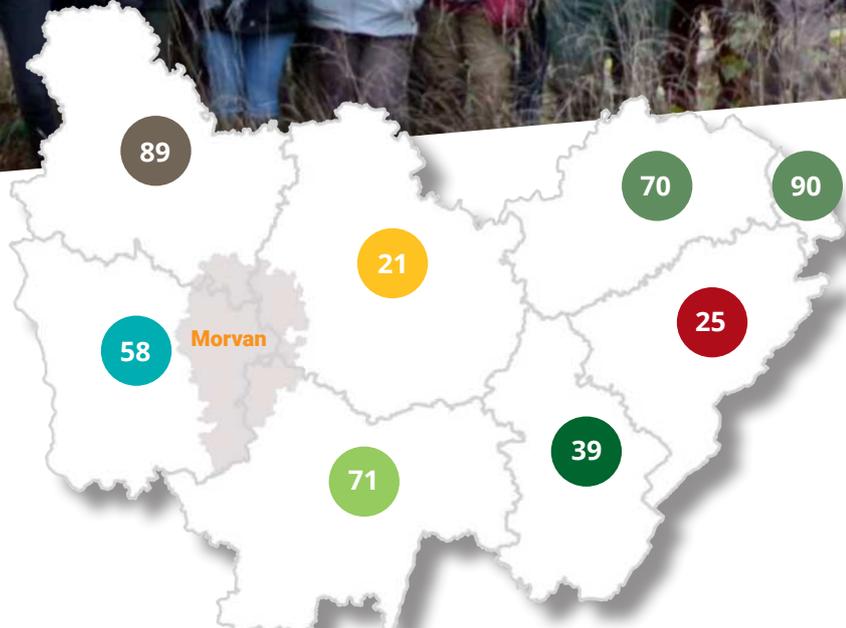
RÉPARTITION DES RESSOURCES





© Patrick Lechine - CNPFP

Une équipe passionnée au service des propriétaires forestiers



Siège - DIJON 03 80 53 10 00 - bfc@cnfpf.fr	
Directeur	François JANEX
Directrice-adjointe	Soraya BENNAR
Attachée	Françoise VOISIN
Technicien DGD	Jean-Charles DEVAUX
Secrétaire DGD	Charles NUSSBAUM
Comptable	Pascale VIEL
Communication	Franck RIGAUD
Siège secondaire - BESANCON 03 81 51 98 00	
Directeur	François JANEX
Ingénieur dévpt	Patrick LECHINE
Attachée	Mélanie VUILLIER
Assistante adm.	Sylvie BOVET

Antenne 21 - DIJON 03 80 53 10 00	
Ingénieur	Hugues SERVANT
Technicien	Alexandre GUERRIER
Technicien	Nicolas BRETONNEAU

Antenne 25 - BESANCON 03 81 51 98 02	
Ingénieure	Sandra PEROUX
Technicien	Axel RAILLARD
Technicienne	Juliette VIEILLE

Antenne 25 - PONTARLIER 03 81 39 27 04	
Technicien	Sylvain LAPLACE

Morvan - SAULIEU 03 80 64 30 97	
Technicien(ne)	A recruter
Technicienne	Clémentine HOCHEREAU

Antenne 39 - LONS-LE-SAUNIER 03 84 35 14 27	
Ingénieur	Jean-Christophe REUTER
Technicien	Romain GOVART
Assistante adm.	Céline URBAIN

Antenne 39 - CHAMPAGNOLE 03 84 53 26 69	
Technicien	Jean-Baptiste MOTTET
Technicien	Maxime CLAVEL
Technicienne	Margaux GREA
Technicien	Mathéo PAULET

Antenne 58 - NEVERS 03 86 71 93 55	
Ingénieure	Victoria SEIDENGLANZ
Technicienne	Betty DOUCET
Technicien	Nicolas RASSE
Assistante adm.	Patricia HUBERT

Antenne 70-90 - BELFORT 03 84 70 58 04 16	
Ingénieur	Damien CHANTERANNE
Technicien	Eric JAY
Technicienne	Emeline PINOT
Assistante adm.	Céline GEORGEOT

Antenne 70 - RIOZ 03 84 76 66 72	
Technicienne	Cécile MATAILLET

Antenne 70 - RADDON-ET-CHAPENDU 03 84 76 66 72	
Technicien	Franck CARRY

Antenne 71 - CHALON-SUR-SAÔNE 03 85 97 12 97	
Ingénieur	Bruno BORDE
Technicien	Louis-Adrien LAGNEAU
Technicien	Romain LACHEZE
Assistante adm.	Nathalie TIXIER

Antenne 89 - AUXERRE 03 86 94 90 20	
Ingénieur	Violette HERVE
Technicienne	Nadia BARUCH
Technicien	Godefroi DELPECH
Technicien	Adrien FRIEDMANN

à vos côtés, agir pour les forêts privées de demain



Retrouvez l'intégralité de nos coordonnées sur notre site : bourgognefranche-comte.cnpf.fr